

DÉPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES



MAIRIE

ASPRES SUR BUECH

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOUT 2023

Conseillers présents : Mmes BERTRAND Marie-Christine, RODRIGUEZ Claudine, ROUX Laura PINET Françoise, - Mrs BOYAUD Alain, DEGASPERI Pascal, EVRARD Brice, FROGET Alain, SOREIL Jean-Claude, TOURTET Gilles

Absents représentés : MILLON Justine (pouvoir à Françoise PINET), CARRARA Patricia (pouvoir à Jean-Claude SOREIL), LOMBARD Yannick, (pouvoir à Pascal DEGASPERI)

Absent : GIRARD Joris

Le compte rendu du conseil municipal du 15 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.
Gilles TOURTET est désigné secrétaire de séance.

TRAVAUX D'INSTALLATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AU CARREFOUR GIRATOIRE DES RD 1075-993A-994A

Une convention d'aménagement du carrefour a été signée avec le Département des Hautes-Alpes. Conformément à l'article 4.2 de ladite convention la commune peut demander une subvention au département au titre des enveloppes thématiques pour l'éclairage public à hauteur de 30 %. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 41 000 € HT.

Deux entreprises ont été consultées pour l'éclairage du carrefour giratoire. Les offres doivent parvenir demain vendredi 25 août 2023 à 17 heures. Madame le maire propose de demander une subvention au Département avec le montant de la proposition de l'entreprise la moins-disant.

Accord à l'unanimité des membres présents.

TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE REMPLACEMENT DES VANNES DE SECTIONNEMENT SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE

Quatre entreprises ont été consultées et deux ont proposé une offre.

Le bureau d'études CLAIE a analysé les offres :

- STP PISTONO 22 917.00 €
- GAUTIER TPM 13 760.00 €

Madame le maire propose de suivre l'avis du bureau d'études et de retenir l'offre de l'entreprise GAUTIER TPM.

Accord à l'unanimité des membres présents.

TRAVAUX EN ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU HAMEAU D'AIGUEBELLE

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé sur le site internet marchés publics et dans le Dauphiné Libéré. Cinq entreprises ont déposé une offre. La commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 17 août pour analyser les offres en présence du bureau d'études CLAIE.

- 1 - STP PISTONO 159 998.43 € HT
- 2- C.G.M. 140 873.00 € HT
- 3- MINETTO 155 297.80 € HT
- 4- POLDER 119 435.00 € HT
- 5 - PELISSARD 142 172.71 € HT

Les critères de jugement des offres sont les suivants : prix des prestations 55 %, valeur technique de l'offre 45 %

Madame le maire propose de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et propose de retenir, sans procéder à une phase de négociation (comme le permet l'article 8.2 du règlement de consultation), l'offre du candidat POLDER pour un montant de 119 435 € HT.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Pour rappel le montant global de l'enveloppe travaux (hors études), déterminé dans le cadre de l'étude de faisabilité réalisée en octobre 2021 est de 145 180.00 € HT.

La première phase des travaux pourra commencer dès cet automne.

PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE ET AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE

ECOLE

Les dépenses prises en compte sont notamment les fournitures scolaires, les frais de transport (sorties scolaires), les frais de personnel et les dépenses d'énergie (en forte hausse cette année scolaire). Le montant total des dépenses s'élève à 120 458.49 € avec une fréquentation moyenne de 106 élèves.

Ainsi le coût par élève sera : $120\,458.49 / 106 \text{ élèves} = 1\,136.40 \text{ €}$ (soit une augmentation de 124 € par rapport à l'an dernier).

Accord à l'unanimité des membres présents.

Madame le maire informe qu'elle a rencontré la nouvelle directrice de l'école suite au départ à la retraite de Madame NICOLAS.

CANTINE

En raison du nombre important d'enfants accueillis à la cantine scolaire, tous les locaux disponibles de la Maison du Parc ont été utilisés. Les travaux réalisés pour le service ont permis aussi d'améliorer le quotidien des agents communaux (aménagement d'une buanderie adaptée).

Le montant total des dépenses pour l'année scolaire s'élève à 58 357.79 €. Compte tenu du nombre de repas servis soit 6 268 le coût par repas sera le suivant :

$58\,357.79 \text{ €} / 6\,268 \text{ repas}$ soit 9.31 € auxquels s'ajoutent le montant lié à la prise en charge des frais de transport remboursé par les communes au restaurateur soit + 0.60 €. Ainsi, le coût avec transport s'élève à 9.91 € (soit une hausse de 0.62 € par rapport à l'an dernier).

Accord à l'unanimité des membres présents.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE (SORTIE SCOLAIRE DANS UN REFUGE)

L'équipe enseignante a sollicité une subvention exceptionnelle à hauteur de 614 € pour l'organisation d'une sortie randonnée avec nuitée en gîte pour les élèves de deux classes. Cette subvention sera versée à la coopérative scolaire.

Accord à l'unanimité des membres présents.

DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

Budget commune

- Opération - Equipement de l'école : inscription de crédits (achat de 6 lits supplémentaires pour la sieste des enfants de maternelle)
- Opération - Entrepôt communal - Installation d'une chaudière à granulés : inscription de la subvention du département 2 774 €

Budget eau et assainissement

- Opération - Amélioration des équipements de sectorisation du réseau d'eau potable : inscription de la subvention de la subvention du département 12 020 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

ADOPTION DES NOUVEAUX TARIFS DE L'ACUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Une nouvelle tarification s'est avérée nécessaire d'une part parce que la tarification datait de 2018, et, d'autre part, parce qu'il fallait faire coïncider les tranches de tarification avec les tranches de quotient familial de la CAF ceci pour garantir l'attribution des « Aides aux Temps Libres ».

Les nouveaux tarifs proposés doivent être validés par les huit communes du Haut Buëch pour une application au 1^{er} septembre 2023.

Plusieurs tarifs sont définis :

- 1) Le périscolaire à savoir le matin de 7 h 30 à 8 h 30 et le soir de 16 h 30 à 18 h 30 h (pas de distinction de territoire)
- 2) Le mercredi Loisirs
- 3) Les vacances et les séjours après déduction des « Aides aux Temps Libres » de la CAF pour les tranches A à D

Les tarifs applicables sont différents suivant le domicile des parents (Territoire Haut Buëch et Hors Territoire Haut Buëch) pour le mercredi, les vacances et les séjours.

Accord à l'unanimité des membres présents.

CONVENTION DE REFACTURATION DES FRAIS DE SCOLARITE ET PERISCOLAIRES A LA COMMUNE DE LARAGNE MONTEGLIN

Deux enfants domiciliés sur la commune sont inscrits en classe ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) à Laragne-Montéglin suite à une décision de l'académie.

Frais de scolarité

Les charges refacturées aux communes de résidence portent exclusivement sur les frais de fonctionnement afférents à la scolarité des enfants scolarisés à Laragne-Montéglin.

Le coût de fonctionnement étant de 783.50 € par enfant, la participation de la commune sera de 1 567 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Frais périscolaires

Les charges refacturées aux communes de résidence portent sur les frais de fonctionnement liés à la fréquentation des services périscolaires (cantine, garderie, ALSH, dispositif d'aide aux devoirs).

Le coût de fonctionnement étant de 2.50 € par enfant la participation de la commune peut être évaluée à 700 €.

La dépense totale pour la prise en charge des frais liés à l'école et au périscolaire pour l'année scolaire est donc estimée à 2 267 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.

DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES VOIES ET PLACES DE LA COMMUNE - AJOUT DE NOMS

Le service des impôts foncier demande une délibération afin de pouvoir créer les voies et numéroter les parcelles manquantes. Après vérification avec la dernière délibération prise le 25 mars 2021 il ne manque que deux voies à ajouter : Chemin du Pré Montgil et Rue de la Loubasse.

Nouvelle délibération à prendre.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Ces nouvelles voies seront intégrées dans le logiciel cadastre GEOMAS.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DE GESTION DES HAUTES-ALPES DANS LE CADRE DE LA FORMATION DE SECRETAIRE DE MAIRIE

Pour pallier les difficultés relatives à l'emploi de secrétaires de mairie, le Centre de Gestion a mis en place un partenariat avec l'Association des Maires 05, Pôle Emploi et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale sur la création d'une formation de secrétaire de mairie et métiers administratifs. Les personnes formées dans les communes volontaires viendront ensuite rejoindre le vivier intérimaire du Centre de Gestion qui pourra, de ce fait, répondre au mieux à la demande des collectivités.

Le stage en collectivité est prévu au mois de novembre. Madame le Maire propose que la commune soit volontaire pour accueillir des stagiaires.

Accord à l'unanimité des membres présents.

DEMANDE DE MESSIEURS ROUX SERGE ET ANAEL QUI SOUHAITENT ECHANGER DES PARCELLES LEUR APPARTENANT AVEC DES PARCELLES COMMUNALES

Messieurs ROUX ont été reçus en mairie afin de faire part aux élus présents de leur nouvelle proposition d'échanges de parcelles. Les nouvelles parcelles communales concernées sont attenantes aux parcelles qu'ils exploitent et peuvent répondre à leurs besoins. De plus, les parcelles proposées dans cet échange ont quasiment une superficie totale identique.

Parcelles communales : A97 - A100 - A 101 : 21 740 m²

Parcelles Gaec des Sagnes : A002 - H 700 - H701 - I51 - B155 - B156 - A152 : 21 955 m².

Après un tour de table il est décidé à la majorité des membres présents d'accéder à leur demande :

Contre 1 - Abstentions 2 - Pour 10

QUESTIONS DIVERSES

Réception de la pétition mise en place par Mesdames DELPECH et GIRARD sur l'installation de ralentisseurs le long de la RD1075.

Le conseil municipal est comme les habitants très sensible aux risques engendrés par la vitesse excessive sur la traversée du village le long de la RD1075. Madame le Maire rappelle que le Président du Conseil Départemental a été saisi à maintes reprises de cette problématique. Une demande d'installation d'un radar a été sollicitée par lui-même auprès de Monsieur le Préfet.

Madame le Maire propose de relancer le Président du Département en sollicitant auprès de lui l'autorisation de la pause de plateaux ralentisseurs.

Les membres présents se montrent favorables à cette initiative.

Un courrier de réponse sera adressé dans ce sens à Mesdames DELPECH et GIRARD.

Lettre de la communauté de communes pour proposer les implantations des PAV (point apport volontaire)

Le document transmis doit faire l'objet de modifications. Au niveau des points d'apport volontaire il faut conserver celui déjà implanté chemin des Glacières. Concernant les colonnes pour les ordures ménagères il est impératif de maintenir celles implantées à ce jour sur le hameau d'Aiguebelle et sur la Zone Artisanale de la Condamine.

Un courrier de réponse sera rédigé dans ce sens.

Courrier de l'OPHO5 concernant le bâtiment D Pré du Barry

L'OPH 05 informe qu'il ne peut engager de réhabilitation du bâtiment du fait d'un état de délabrement trop important et du niveau de demandes très faible. Il propose trois solutions quant au devenir de ce bâtiment :

- Vente du bâtiment en l'état à un promoteur ou autre
- Démolition du bâtiment et vente du terrain
- Attendre 6 mois de plus afin de répertorier les demandes qui serraient adressées à la commune pour étudier une éventuelle reconstruction.

Après un tour de table les conseillers sont favorables à la troisième solution.

Arrêté préfectoral portant restriction provisoire de certains usages de l'eau

Au regard des dispositions de l'arrêté relatif à la gestion de la sécheresse hydrologique dans les Hautes-Alpes la commune est classée en zone d'alerte dans le bassin Buëch - partie 05.

Les mesures de restrictions des usages de l'eau sont les suivantes : interdiction d'arrosage de 9 heures à 19 heures pour les espaces verts, les pelouses, les jardins potagers et les jardins d'agrément, interdiction totale de lavage pour les véhicules hors des stations professionnelles, fermeture des fontaines.

Séance levée à 19 heures.